

#### AUTONOMIE PÉDAGOGIQUE ET CULTURE NUMÉRIQUE Jean-Louis Durpaire

Pour citer cet article :
http://www.cairn.info/revue-administration-et-education-2015-3-page-135.htm
Article disponible en ligne à l'adresse :
2015/3 N° 147   pages 135 à 140 ISSN 0222-674X
2045/2000 445 1 405 2440
Association Française des Acteurs de l'Éducation   « Administration & Éducation

Distribution électronique Cairn.info pour Association Française des Acteurs de l'Éducation. © Association Française des Acteurs de l'Éducation. Tous droits réservés pour tous pays.

Jean-Louis Durpaire, « Autonomie pédagogique et culture numérique »,

Administration & Éducation 2015/3 (N° 147), p. 135-140.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Autonomie pédagogique et culture numérique

Jean-Louis DURPAIRE

La formation que l'on veut offrir aux élèves peut-elle être la même qu'aux siècles précédents? Dans le cadre des transformations de la société induites par l'omniprésence du numérique, comment la culture numérique peut-elle développer chez l'élève l'autonomie nécessaire pour mener sa vie scolaire, sociale, universitaire, professionnelle? C'est cette question trop souvent éludée que l'auteur s'attache à examiner ici, à travers les angles de vue de l'élève, de l'enseignant et de l'établissement. Les pistes de réflexion esquissées sont autant d'invitations à construire une communauté éducative porteuse d'une vision pédagogique au service de la formation du futur citoyen. Précisons que cette question a été traitée lors du séminaire national « Cultures numériques et éducation aux médias et à l'information ». On se dispensera donc ici de s'attarder sur ce que l'on peut entendre par « culture numérique », pour adopter d'emblée un point de vue pragmatique.

#### Le numérique questionne le métier d'élève... et confronte l'adolescent à de nouveaux problèmes que l'École ne peut ignorer

Il est désormais reconnu que le rapport aux savoirs et aux apprentissages change. Pour Bernard Stiegler, « l'éducation doit changer parce que le savoir a changé ». Pour Cédric Villani, « l'enjeu de l'éducation se déplace avec cette même révolution numérique. La technologie digitale a un double visage comme toutes les technologies : elle a démultiplié nos possibilités et nos sources d'information, mais elle nous a aussi entraînés dans un monde d'incompréhension où les élèves semblent incapables de se concentrer plus de quelques minutes, inondés de messages et d'incitations au papillonnage. Un rôle majeur des enseignants sera de leur apprendre à se concentrer, à écouter, à trier les sources avec un œil critique, à acquérir des savoir-faire

bien plus que des savoirs... ». On pourrait aussi citer bien d'autres chercheurs comme François Taddéi, qui milite pour un changement de paradigme éducatif. On y reviendra plus loin ; le numérique invite à rendre les élèves plus actifs, plus responsables dans leurs apprentissages. Il existe des initiatives, mais il n'est pas sûr que l'on ait beaucoup progressé durant ces dernières années. Fait-on assez confiance aux élèves ? Ne les assiste-t-on pas trop ? Cette dernière question ne vaut d'ailleurs pas que pour l'éducation à l'École, elle concerne aussi l'éducation parentale. Le numérique peut d'ailleurs être vécu comme un obstacle à la conquête de l'autonomie dans la mesure où le cordon qui relie l'enfant à la famille ne se coupe jamais. Il y a un demi-siècle un grand nombre d'élèves étaient pensionnaires et ne retrouvaient leurs parents qu'en fin de semaine, voire de trimestre, sans possibilité de communiquer autrement que par lettres : la conquête de l'autonomie pouvait être brutale, mais elle était une nécessité.

La « consommation » des médias par les collégiens et les lycées est une donnée à examiner. Collégiens et lycéens disposent de smartphones, de tablettes, d'ordinateurs personnels. Aux États-Unis, « les jeunes de 8 à 18 ans interrogés pour l'enquête longitudinale Generation M2 disent passer quotidiennement plus de 7 h 30 à consommer des contenus numériques » (Rideout et al., 2010). En France, des chercheurs (Pascal Lardellier, Daniel Moatti, Serge Tisseron etc.) évoquent une « addiction » alors que d'autres rejettent totalement cette vision (Joëlle Menrath, Laurence Allard, etc.). Pour avoir enquêté auprès d'élèves, dans le cadre d'études informelles ou destinées à des rapports de l'IGEN<sup>1</sup>, mon point de vue est qu'il n'y a pas de crainte généralisée à nourrir ; de manière très large, les élèves sont conscients de ce qu'ils font, du temps qu'ils consacrent à envoyer des messages, à être sur les réseaux sociaux... Ce sont des pratiques adolescentes qui succèdent à d'autres avec les mêmes soucis : rencontrer les autres, se découvrir, séduire, partager (musique, connaissance des films, des artistes, etc.). Mais l'École, aujourd'hui comme hier, a le devoir de former et d'éduquer, donc de proposer des choix et même d'indiquer les bons choix.

Le personnel de direction, dans sa mission d'organisation des temps de l'élève (scolaires *a minima*), a une responsabilité dans les usages du numérique. Quelles autorisations entre fermeture totale des accès, autorisation large ou limitée ? En fait, plus que la durée des usages c'est le contenu qu'il faut examiner. Il faut donc une meilleure connaissance des usages, et pour cela organiser une réflexion avec les élèves. Des règles doivent être posées avec eux ; cette réflexion est un pas essentiel dans leur accès à l'autonomie, celle-ci étant toujours exercée dans un cadre légal.

Les jeunes sont de plus en plus sensibles à la protection de leur identité numérique. Ils savent désormais que l'on ne met pas sur internet tout et n'importe quoi. Ils savent généralement que les traces de ce qu'ils font sont quasi impossibles à enlever.

Comment les personnels de direction peuvent-ils faire en sorte que les élèves soient protégés dans leurs usages d'internet dans l'établissement ? Les conduire à se poser la question par rapport à eux-mêmes entraîne évidemment celle du respect d'autrui. Un *smartphone*, c'est un appareil photo, une caméra.

<sup>1.</sup> Notamment sur les opérations menées dans les Landes et en Corrèze.

À chaque prise de photo ou à chaque enregistrement, il y a une intention. Là aussi, un vrai débat est nécessaire avec l'adoption de règles claires pour le « bien vivre » ensemble. Ces règles nous paraissent devoir être construites dès le collège et approfondies au lycée.

### Le numérique questionne le métier d'enseignant... et l'invite à une pédagogie plus active

Depuis une dizaine d'années, l'institution tente de faire évoluer le métier d'enseignant à partir de la formation initiale. Ainsi, l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 qui fixe le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » comporte une entrée n° 9, intitulée : « Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ». Ces éléments sont explicités en quatre points complémentaires :

- « Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs ». Il y a ici une vision du métier d'enseignant conforme à ce que nous énoncions précédemment : un enseignant qui sait apporter une aide à chaque élève et qui sollicite le travail partagé. On est loin d'un simple dispensateur d'un savoir.
- « Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative ». L'élève lit numérique, écrit numérique... Le numérique est un outil ordinaire...
- « Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet ». Éduquer les élèves, c'est leur confier des responsabilités. L'usage responsable d'internet, c'est particulièrement la possibilité d'éditer : journaux scolaires, blogs...Bien évidemment le contrôle par le chef d'établissement aidé par un ou plusieurs enseignants est indispensable.
- « Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former ». C'est toute la question de la formation par le numérique. Les Moocs arrivent et se développent d'une part avec des appuis institutionnels, mais aussi de manière plus spontanée : des réseaux se mettent en place.

Si tous les métiers d'enseignant sont directement concernés par le numérique, il en est un qui semble désorienté ou, à tout le moins, insuffisamment défini. Il s'agit des professeurs-documentalistes, à qui l'arrêté cité a confié la mission plus particulière de « Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information ». Observons le trouble de cette profession, qui certes n'est pas nouveau, mais s'est sensiblement accru depuis la parution du décret n° 2014-940 du 20 août 2014 et de la circulaire n° 2015-057 du 29 avril 2015, qui abordent la fonction d'enseignement de ces personnels et leur prise en compte dans les services ; n'oublions pas non plus les projets de programme du cycle 4 qui classent l'éducation aux médias et à l'information comme une discipline, sans professeurs clairement désignés pour l'assumer. Les personnels de direction sont, de fait, confrontés à une réelle difficulté pour définir la mission des professeurs-documentalistes. Il y a une vraie attente d'une circulaire de mission... non ambiguë.

Mais le sujet de l'EMI, aussi central soit-il, n'épuise pas celui du numérique. Il le tire vers la culture. Il y a aussi toute la dimension des usages du numérique

au service des disciplines. La dernière enquête *Profetic*<sup>2</sup> a montré que « plus de 90 % des enseignants jugent le numérique profitable à leur enseignement ». « Les enseignants estiment que c'est un plus pour leur propre usage professionnel (réalisation de préparations de cours, diversification des pratiques pédagogiques, attractivité des cours, conduite d'une séquence, intervention en classe, travail et partage avec des collègues, aide à la progression de l'élève dans ses apprentissages). Des doutes persistent sur les apports dans la communication avec les parents » (Éduscol). Mais « une pratique intégrée « au quotidien » évolue favorablement en 2014 avec 10 % de plus d'enseignants convaincus ». Comment les personnels de direction peuvent-ils agir pour que les enseignants se saisissent davantage du numérique ? Comment les rendre plus « autonomes » dans l'usage des outils ? Quels besoins de formation, d'assistance (rôle des « référents numériques ») ?

## Le numérique questionne l'établissement et invite à repenser son organisation

On l'a dit : le numérique appelle un changement de paradigme scolaire. Celui-ci peut-il se réaliser dans les mêmes espaces et les mêmes temps ? Distinguer CDI et salle d'études a-t-il encore un sens ? Où se réalise le travail « autonome » des élèves ? Une récente étude (université de Poitiers) a montré que les étudiants ont les mêmes usages de leurs outils à l'université et en dehors ; c'est seulement le degré qui change (plus de jeux à l'extérieur de l'université, plus de liens sociaux etc.). Mais au collège et au lycée, l'élève peut-il construire son autonomie s'il ne dispose pas d'espaces dédiés, de temps particuliers et d'équipements nécessaires ?

Les emplois du temps traditionnels, constitués de tranches de savoirs disciplinaires juxtaposés, sont aujourd'hui l'objet de nombreuses critiques; mais peu d'établissements les ont réellement remis en cause. Les rentrées scolaires entraînent toujours la même attente des professeurs et des élèves: leurs emplois du temps, c'est-à-dire cette succession de cases remplies des mots « anglais, maths, français », etc. Changer l'essentiel n'est pas simple; seuls quelques établissements à caractère expérimental s'y sont essayés, et encore pour une partie minoritaire de l'emploi du temps. La raison tient à la primauté des disciplines. Qu'il s'agisse des centres pédagogiques régionaux d'avant-hier (les CPR), des IUFM d'hier ou des ESPE d'aujourd'hui, la formation reste d'abord disciplinaire. Les masters MEEF ne sont pas encore considérés comme indispensables pour bien enseigner. Dans nombre de disciplines, obtenir l'agrégation ou le CAPES peut très bien, hélas, se réaliser sans aucune autre connaissance que sa discipline. Dans ces conditions, il est très difficile pour l'équipe de direction de construire un projet de formation pluridisciplinaire,

<sup>2. «</sup> Lancée en 2011, l'enquête nationale PROFETIC (Professeurs et Technologies de l'Information et de la Communication) a pour objectif de connaître les pratiques des enseignants en matière d'utilisation du numérique et de disposer d'informations concrètes sur le sujet pour favoriser le dialogue avec les collectivités territoriales. Elle a été menée en 2011, 2012 et 2014 dans les académies, auprès de 5 000 à 6 000 enseignants de collèges, lycées et lycées professionnels, de plus de 17 disciplines différentes. » (Dossier Éduscol).

Autonomie pédagogique et culture numérique

interdisciplinaire, transdisciplinaire, et on comprend toutes les difficultés d'une réforme des collèges qui ose porter des « enseignements pratiques interdisciplinaires ». D'ailleurs, la circulaire du 30 juin 2015 sur les enseignements au collège, qui comporte pourtant un point spécifique sur l'organisation du temps scolaire, apparaît bien timide : « L'établissement peut réfléchir à la mise en place d'une organisation du temps scolaire visant à réduire dans la journée et la semaine le nombre de séances, afin de limiter le morcellement des temps d'apprentissage. Des séquences d'une heure et demie peuvent constituer des temps d'apprentissage efficaces. »<sup>3</sup> En matière de relation entre le temps scolaire et le temps périscolaire, là aussi, la circulaire reste modeste : « L'organisation du temps scolaire doit être attentive au travail personnel qui est demandé aux élèves en dehors des temps d'enseignement. » Elle ajoute fort heureusement que « le conseil pédagogique doit intégrer cette dimension dans sa réflexion ». La balle est donc envoyée dans le « camp » de l'établissement... sans ignorer que celui-ci aura du mal à avancer isolément dans un système éducatif qui reste centralisé. Le numérique peut-il faire craquer ce fameux « corset »<sup>4</sup> qui entrave(rait) les initiatives des EPLE ? Le développement des classes inversées est un bel exemple de remise en question du modèle traditionnel; les « devoirs à la maison » ne sont plus des activités qui suivent un cours mais qui le précèdent. L'élève ne vient plus en cours pour suivre une leçon, mais pour poser des questions à son professeur sur ce qu'il n'a pas compris. Le professeur est donc un éclaireur de notions vues ailleurs. Cette dynamique des classes inversées n'est pas une révolution; d'ailleurs d'aucuns disent qu'une classe inversée, c'est tout simplement une classe dans le bon sens!

Pour pratiquer ces nouveaux modes de formation, il faut bien sûr revoir les espaces. On pourrait aisément se résigner en disant que la question relève des collectivités territoriales et qu'il faut beaucoup de temps pour transformer des lieux. Mais on peut aussi observer des collèges et des lycées qui se sont emparés du problème et ont trouvé des améliorations possibles. Ouvrir le sujet à l'occasion d'un conseil pédagogique spécial est déjà un pas important, pour peu que CPE et documentalistes aient déjà perçu que leurs missions étaient davantage en convergence qu'en opposition. Dès lors que les uns et les autres considèrent que leur vocation première n'est pas le gardiennage, mais l'éducation, la formation, l'acquisition d'une culture, alors on peut parler espaces à mettre en commun et personnels pour accomplir leurs missions dans ces nouveaux lieux auprès des élèves.

Évidemment, la question de l'équipement se pose aussi. Pas d'usage du numérique sans outils numériques. Quels plans stratégiques peut-on concevoir pour les années à venir ? Peut-on aller vers une stratégie BYOD (*Bring your own device*) comme cela commence à se réaliser dans d'autres pays et dans l'enseignement supérieur ? La question première est alors celle de l'autorisation des usages des outils. Peut-on éduquer avec le numérique ou

<sup>3.</sup> http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\_officiel.html ?cid\_bo=90913

<sup>4.</sup> Nous faisons allusion à l'expression utilisée par l'inspecteur général Jean-Paul Delahaye dans son rapport sur l'EPLE et ses missions (décembre 2006). Il parle d'autonomie corsetée (page 7) http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/07/rapport\_igen\_igaenr\_l\_eple\_et\_ses\_missions\_decembre\_2006.pdf

au numérique dans un contexte d'interdiction d'usages des *smartphones*, tablettes et autres outils? Peut-on *a contrario* apprendre en étant en permanence connecté? C'est toute la question des droits d'usage qui est posée et donc celle du règlement intérieur. Ce qui s'engage avec le nouveau plan « collèges » est à suivre de manière très attentive. Quels sont les établissements qui vont réellement optimiser les outils mis à disposition? Ce plan est un vrai défi ; ceux qui le relèveront permettront au système éducatif de faire des progrès considérables.

En guise de conclusion, redisons que l'accès à l'autonomie des élèves est un élément clé de la réussite des élèves, que de cette conquête dépend la capacité à évoluer dans cette nouvelle société et même de la transformer ainsi que celle de s'inscrire dans une dynamique de formation permanente. Nous reprendrons l'expression de B. Mabilon-Bonfils et F. Durpaire d'« ère du savoir-relation »<sup>5</sup> qui exprime l'idée d'une « circulation accrue des savoirs », d'un « savoir qui ne peut plus être conçu ni appréhendé dans les limites d'une discipline séparée de toutes les autres », d'une nouvelle École qui ne serait pas une simple « école étendue » ou « augmentée », c'est-à-dire une école traditionnelle à laquelle on a ajouté des outils numériques, mais d'une « école extensive », c'est-à-dire une école « qui cherche à s'étendre » en s'appuyant « sur une mobilisation des citoyens ». Traiter de la construction de l'autonomie de l'élève dans la société numérique est bien une urgence citoyenne.

Jean-Louis DURPAIRE IGEN honoraire Groupes Établissements et vie scolaire et Enseignement primaire<sup>6</sup>

#### Références

BUTLEN D. & DURPAIRE J. L. (2015), « Math et Numérique. Comment enseigner les maths à l'ère du numérique ? », Canopé.

BECCHETTI-BIZOT C., DURPAIRE J. L. & TAUPIN A. (2013), « Le recours à l'expérimentation par les établissements autorisé par l'article L. 401-1 du code de l'éducation », Rapport IGEN-IGAENR. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/92/3/2013-057-Le-recours-a-l-experimentation-par-les-etablissements\_277923.pdf

DURPAIRE J. L., JOUAULT D., LHERETE A. & PEREZ M. (2012), « Le plan "Un collégien, un ordinateur portable" dans le département des Landes », Rapport IGEN. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/08/3/R\_2012-148\_collegien\_250083.pdf

DURPAIRE J. L., JARDIN P., JOUAULT D. & PEREZ M. (2011), « Le plan Ordicollège dans le département de la Corrèze », Rapport IGEN. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/80/3/2011-112\_ORDI-COLLEGES\_240803.pdf

<sup>5.</sup> Durpaire François & Mabilon-Bonfils B. (2014), La fin de l'école : PUF.

<sup>6.</sup> Les travaux de l'auteur ont porté sur les questions documentaires, sur l'enseignement des maths à l'école primaire, sur l'innovation et le numérique. Expert Consultant auprès de plusieurs universités, ses recherches portent particulièrement sur les questions d'éducation aux médias et à l'information et d'espaces scolaires.